

Formulaire de divulgation d'intérêts

Commanditaire agréée d'FMC, la Société canadienne d'ophtalmologie est tenue de divulguer, aux participants des programmes de formation, tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, afférent aux exposés des présentateurs.

1. Intérêts financiers : Une participation dans une entreprise commerciale ou une simple affiliation n'empêche pas le conférencier de présenter un exposé, mais l'assistance doit en être informée à l'avance afin d'assurer l'équilibre, l'indépendance, l'objectivité et la rigueur scientifique de toute activité de formation commanditée. Les présentateurs et les organisateurs de l'activité en question sont TENUS de divulguer tout intérêt financier ou toute autre rapport qu'ils ont, ou ont eu, avec un ou des produits commerciaux ou des fournisseurs de services commerciaux. Ils doivent aussi présenter leurs intérêts financiers sous forme de diaporamas PowerPoint (accessibles dans le site Web de la SCO – eyesite.ca).

Titre de la ou des présentations : _____

J'ai / j'avais une affiliation (financière ou autre) avec une organisation commerciale qui peut être liée directement ou indirectement avec le contenu de ma ou mes présentations.

Intérêt financier ou autre affiliation	Nom de la ou des entreprises commerciales
Subvention ou soutien à la recherche	
Emploi, honoraires ou frais de consultation	
Actionnaire important	
Membre d'un panel de consultation, d'un comité permanent ou d'un conseil d'administration	
Autres intérêts financiers ou matériels	

Je n'ai aucune affiliation (financière ou autre) avec une organisation commerciale qui peut être liée directement ou indirectement avec le contenu de ma ou mes présentations.

2. L'utilisation non autorisée de médicaments : Voici en somme ce qu'en dit la politique de l'Association médicale canadienne, sous le titre « Les médecins et l'industrie pharmaceutique (mise à jour en 2001) » :

Lorsqu'il est question d'utilisation non autorisée de produits ou de services, le conférencier doit en informer l'auditoire. Les organisateurs et les conférenciers doivent divulguer aux participants des activités de FMC et de PPC toute affiliation financière avec des fabricants de produits ou des fournisseurs de services mentionnés au cours de l'activité, ou avec des fabricants de produits ou fournisseurs de services concurrentiels.

Le cas échéant, donnez la liste des mentions concernant l'utilisation non autorisée de médicaments dans votre exposé (utilisez les noms génériques des médicaments) :

Nom du médicament : _____

Nom du médicament : _____

Nom du présentateur : _____ Date: _____

Signature : _____

**Veillez retourner le formulaire rempli à la Société canadienne d'ophtalmologie
par télécopie au 613-729-7209 avant le 1^{er} mai 2008**